

Le PLUi du Grand Annecy avance : ensemble, fixons le cap pour demain !

Après le diagnostic du territoire réalisé, la construction du PLUi HMB* du Grand Annecy s'est poursuivie en 2022 avec une deuxième étape : l'élaboration du Projet d'aménagement et de développements durables (PADD). Du 29 novembre 2022 au 29 janvier 2023, habitants, usagers et acteurs du territoire sont associés à cette étape-clé à travers différents moments de concertation.

* Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) habitat mobilités bioclimatique

Le PADD constitue la **pièce maîtresse** du PLUi HMB. Il fixe les **grandes orientations** stratégiques pour l'aménagement de notre territoire à horizon 2040 dans le respect des spécificités locales. À partir du **diagnostic** réalisé, les élus du Grand Annecy ont travaillé ensemble à déterminer **13 grands défis** à relever pour participer à la transition écologique de nos 34 communes.

Vers un territoire apaisé et durable

Un **habitat** adapté et durable ; de nouvelles **mobilités** et davantage de **proximité** ; un **environnement** préservé et valorisé ; des **aménagement**s respectueux des ressources du territoire et des populations ; des **activités** économique, touristique et agricole repensées et valorisées au service d'un **développement soutenable** pour tous : le PADD se donne comme ambition majeure de construire un territoire apaisé et durable pour tous les habitants.

Tous concernés !

Le PADD s'intéresse à ce qui fera notre quotidien demain. Que vous soyez habitant, usager ou acteur de ce territoire, le Grand Annecy vous donne la parole sur les défis à relever. Jusqu'où aller ? Pourquoi ? Comment y parvenir ? Chacun est invité à donner son avis. Une fois finalisés et débattus par les élus, les objectifs du PADD seront traduits dans le plan de zonage et le règlement du PLUi qui fixent les règles d'utilisation des sols.

Un dispositif sur mesure

Soirées-débats, questionnaire, registre... différentes modalités d'information et de contributions sont mises à votre disposition. **Vous pouvez vous informer et participer :**

- en ligne : www.grandannecy-plui.fr

- dans les mairies, au siège du Grand Annecy et dans les relais territoriaux d'Alby-sur-Chéran et Saint-Jorioz.

Il est également possible d'envoyer un avis à plui@grandannecy.fr et par courrier au siège du Grand Annecy (46 avenue des Îles - BP 90270 - 74007 Annecy cedex).